

L'accord interprofessionnel Val'hor 2011-2014 adopté par les familles professionnelles

Officiellement adopté le 30 mai dernier, le nouvel accord interprofessionnel de financement Val'hor, pour la période triennale 2011-2014, a été paraphé par les neuf familles* professionnelles représentatives de la filière.

Mardi 12 juillet : les Présidents des familles professionnelles représentatives de la filière se sont réunis en Haute Assemblée des Adhérents de Val'hor pour débattre des modalités d'une gouvernance renouvelée. Ainsi, la Commission de la Distribution horticole (Codhor), la Commission des métiers du Paysage (Comep) ainsi que la Commission commune deviendront statutaires et posséderont toute la légitimité des familles qui y siègeront. Chacune de ces trois commissions disposera d'enveloppes budgétaires dédiées pour conduire son programme d'actions, sous le contrôle du Conseil d'Administration. Cette nouvelle gouvernance sera mise en place à la faveur de l'Assemblée Générale du 28 septembre prochain. Elle sera marquée également par le renouvellement du Bureau qui verra un représentant du Collège Paysage porté à la présidence de Val'hor.

Par ailleurs, l'accord interprofessionnel 2011-2014 met en place un nouveau barème de cotisation, toujours plus proportionnel et équitable, qui comprend désormais une participation aux frais de collecte.

Développer les marchés et pérenniser les entreprises

Ce nouvel accord entre les Familles témoigne de la confiance accordée à Val'hor pour poursuivre sa mission et son ambition : contribuer à redynamiser le marché et à pérenniser l'avenir de la filière. Pour ce faire, le texte devrait être officiellement étendu par les pouvoirs publics dans le courant de l'été, le rendant ainsi obligatoire pour tous les opérateurs de la filière sur les trois prochaines années.

* : *Fnff, Fnmj, Fgfp et Floralisa (collège Commercialisation) ;
Fnphp, Ufs et Felcoop (collège Production) ;
Unep et Ffp (collège Paysage)*

A propos de Val'hor :

Depuis 1998, Val'hor est reconnue par les pouvoirs publics comme l'interprofession nationale de la filière horticole. Elle réunit 50.000 entreprises, réalisant plus de 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 150 000 emplois. Elle rassemble les organisations professionnelles des secteurs de la production, de la distribution et du commerce horticole, ainsi que du paysage et du jardin. Val'hor s'est donné pour mission de répondre aux nouveaux enjeux de l'horticulture ornementale française à travers 3 objectifs clairement définis : Développer les marchés en renouvelant l'image du végétal auprès des différents publics ; Pérenniser les entreprises en assurant la promotion des métiers de l'horticulture ; Anticiper les besoins en investissant dans la recherche-développement.

Contact presse Val'hor :

Vincent Bourgeois

Tel : 01 53 91 45 64 - Fax : 01 53 91 09 08 - Mail : vincent.bourgeois@valhor.fr - www.valhor.com